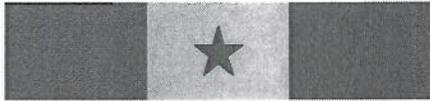


République du SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi



**Ministère de La Famille de la Sécurité
Alimentaire de l'Entreprenariat
Féminin de la Micro Finance et de la
Petite Enfance.**

**SESSION EXTRAORDINAIRE
DES NATIONS UNIES SUR LA
CONDITION FEMININE :**

BEIJING+ 15

**Allocution de
Madame le Ministre d'Etat**

Mars 2010

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Permettez-moi du haut de cette tribune, de vous transmettre le message de solidarité et de soutien de son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et de son gouvernement.

La délégation du Sénégal prend bonne note du rapport du Secrétaire Général et partage ses conclusions et recommandations pertinentes

Elle s'associe aux soutiens apportés au peuple frère de HAÏTI, frappé par ce douloureux événement.

La rencontre qui nous réunit constitue un cadre propice de partage des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing et les conclusions issues de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Générale sur les femmes en l'an 2000 "Egalité entre les sexes, développement et paix pour le 21^{ème} siècle.

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Permettez-moi de présenter brièvement les réalisations de mon pays

1. Au plan de la lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement du Sénégal a mis en place des politiques de réduction de la pauvreté, de protection sociale qui nous ont valu des résultats satisfaisants parmi lesquels on peut citer :

- L'allégement des travaux domestiques avec les opérations annuelles issues des grands chantiers du Chef de l'Etat : mille moulins par an;
- Les Centres Départementaux d'Assistance et de Formation pour les Femmes C.E.D.A.F ;
- Concernant l'autonomisation des femmes, mon département est chargé d'assurer la coordination des programmes de lutte contre la pauvreté avec des mesures et actions positives en faveur des femmes et de l'égalité des sexes. C'est ainsi que de 2000 à 2008, environ 41 milliards ont été injectés par l'Etat à travers les programmes, les institutions de micro finances et les mutuelles installées sur l'initiative des organisations de femmes avec un accent particulier sur le renforcement des capacités des femmes bénéficiaires ;

Au Plan de l'éducation et de la Formation des Femmes

Des mesures importantes ont été prises par le Gouvernement au niveau préscolaire, élémentaire, moyen, secondaire et supérieur :

- Allocation budgétaire annuelle renforcée à un niveau de 40% ;
- La case des tous petits comme cadre d'éducation et de promotion de la petite Enfance ;
- Renforcement des infrastructures : Ecoles, Collèges, lycées et Universités de proximités ;
- La promotion de politiques pour l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- L'existence de cellules genre fonctionnelle au niveau du ministère de l'éducation ;
- Levée de la discrimination à l'égard des filles en grossesse à l'école ;
- Généralisation des bourses et aides au niveau du supérieur
- Création de laboratoire et de modules genre à l'université ;
- Prise de mesures incitatives en faveur de la formation professionnelle des filles et des femmes, de résultats encourageants ont été enregistré.
- Augmentation offre éducative de 45 %
- Taux brut de scolarisation des filles en progression de 77,3 % en 2004 à 80,6% en 2005
- Part des femmes en alphabétisation est de 79,2 %

Au plan de la Santé

Environ 10 % du budget national est affecté à la santé. Le Gouvernement a pris des mesures en faveur de la prévention du paludisme, de la santé maternelle et infanto juvénile, de la prise en charge des maladies : tuberculose – cardiovasculaire – cancer.

D'autres mesures se caractérisent par :

- la gratuité des soins, des césariennes des fistules obstétricales des consultations prénatales et de la prise en charge médicales des personnes âgées avec le plan Sésame ;
- La loi sur la Sante de la Reproduction et l'adoption d'une feuille de route multisectorielle 2006–2015 pour freiner la mortalité maternelle et la décentralisation des blocs opératoires ;
- Sur le Plan de la prévention et du traitement du VIH Sida. Sa mise en œuvre a permis d'enregistrer un taux de prévalence faible : en dessous de 1%. ;
- Il faut noter et saluer l'engagement du gouvernement et de la société civile et des partenaires avec la PTME, La généralisation des dépistages volontaire et anonyme, la gratuité des ARV le parrainage d'enfants affectés et infectés, l'autonomisation des PV VIH

Ces mesures importantes ont été à l'origine des performances enregistrées dans le taux de couverture médicale, la morbidité palustre, l'accroissement du taux de consultation prénatale 88% en 2008, la baisse du taux de mortalité maternelle etc...

Au Plan des violences à l'égard des femmes

Au delà de la ratification des conventions, protocoles et chartes, le Sénégal a mis en place un important arsenal juridique et veille à leur application avec l'exécution d'un plan d'action national.

Un fond d'assistance aux victimes est mis en place dont 25% affecté spécifiquement aux femmes. Il faut saluer la précocité de la veille et de l'alerte porté par la société civile, les medias, les organisations de femmes.

Au Plan des conflits armés

Notre pays a souscrit aux résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies. La prise en charge des déplacés est effective avec la nomination de la présidente de ces réfugiées comme Sénatrice.

Au plan de la Prise de Décision

On a enregistré :

- l'adoption de la Loi N° 2007-40 sur l'égal accès des femmes aux fonctions électives et aux mandats électoraux ;
- La Requête portant sur la parité en étude ;
- l'accès des femmes aux corps militaires et para militaires est effectif.

Au plan des droits fondamentaux des femmes

- L'égalité des sexes est garantie par la constitution : article 7, alinéa 2, 4
- L'égal accès à l'éducation, à la terre, à l'emploi et la profession article 15-25
- Egalité de traitement fiscal, de prise en charge sanitaire des membres de la famille
- L'existence d'argumentaires religieux chrétien et musulman sur l'équité de genre
- La création d'un Observatoire des droits des femmes

Au plan des Médias

- La création d'un conseil national de régulation de l'audio-visuel : loi n° 2006-04 du 04 janvier 2006, présidé par une femme magistrat
- Accroissement du nombre de femmes dans les médias.

Au plan de l'environnement

- Les femmes ont très tôt mis en place des bois de villages. Des réflexions importantes portant sur l'impact des changements climatiques sur le vécu des femmes sont en cours

Au plan institutionnel

La promotion et la protection des femmes et l'égalité hommes et femmes, occupent une importante réelle dans le dispositif institutionnel national. C'est ainsi que les prérogatives de la Direction de la Famille ont été renforcées et la direction de l'Équité et de l'égalité de Genre a été créé pour coordonner la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'Égalité de Genre. En perspective pour l'année 2010 le démarrage de

l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans les différents secteurs constitue une priorité pour le mécanisme national en charge des questions de genre.

Les mécanismes d'appuis existants enregistrent la présence massive civile, du gouvernement, des syndicats des partis politiques et de la société civile.

Madame la Présidente,

Mesdames Messieurs,

Il est établi de façon évidente que le lien entre le programme d'action de Beijing et les O.M.D est effectif, les priorités sont partagées, les domaines concernés et les orientations relatives à leur mise en œuvre sont complémentaires.

Il faudrait, cependant soulever un aspect important lié aux problèmes de disponibilité des ressources et surtout de l'impact de la crise économique et financière sur l'atteinte des résultats et la capacité des Etats à respecter les engagements pris. Il s'agira donc de mener une réflexion plus poussée sur le financement de ces deux priorités surtout en Afrique et dans nos pays respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.